Association pour la sauvegarde de Morges

asm

Bulletin d'information N° 74 ● Avril 2017 ● Case postale 2218 ● 1110 Morges 2 ● 10-17957-7 ● www.asm-morges.ch/

Prix du Mérite 2017

Sommaire

Editorial 3

Un brin de nostalgie 4

32e Assemblée Générale Ordinaire 5

Lettre aux lecteurs 5

Morges et ses vitrines 6

Prix du mérite 7, 8, 9 et 10

Morges avenir 11

Mises à l'enquête 11

Des nouvelles du PPA Parc des Sports 12

La Maison Richard fait de la résistance 12

Architecture versus subjectivité 13

Feuilletons un ancien album de Morges 14

Future sortie des membres de l'ASM 15

L'école et le jardin 15

Les fontaines de Morges • 2 16

www.asm-morges.ch/

Impressum Impressum Impressum Impressum Impressum Impressum

Bulletin N° 74 • Avril 2017
Édité par l'ASM, Association pour la Sauvegarde de Morges
Case postale 2218 • 1110 Morges 2 • CCP 10-17957-7 • +41 (0)76 399 96 10
www.asm-morges.ch • info@asm-morges.ch
Président: Jean-Pierre Morisetti
Comité: Michel Bezençon, Aristide Garnier, Fida Kawkabani, Gérard Landolt, Roland Russi (Bulletin) et Frédéric Vallotton
Crédit iconographique, photos: Michel Bezençon, Aristide Garnier, Philippe Schmidt, Frédéric Vallotton et divers
Impression: Atelier-Musée «*encre&plomb*», Avenue de la Gare 34, 1022 Chavannes-près-Renens
Tirage: 400 exemplaires

Printemps 2017

Moment privilégié que celui-ci, c'est le temps: du beau temps, du renouveau et des bonnes résolutions. Rassurez-vous l'ASM et votre président ne sont pas tombés dans l'angélisme béat et devenus tout soudain, privés de leurs ergots des déclamateurs du tout va bien.

Tout va bien: C'était le titre de mon dernier édito. Il a largement fait parler, échos bienvenus qu'ils soient empreints de remerciements, d'interrogations, voir un tant soit peu inquiets ou franchement hostiles. Nous vous remercions pour vos très nombreux retours qui nous confortent de savoir être lus, à défaut trop souvent d'entendus.

De cet édito en est découlé un entretien entre une délégation municipale et quelques membres de notre Comité; lors de celle-ci, en toute sérénité, nous avons pu débattre des sujets interpellant que nous citions. Je ne passe pas en revue les points de détail qui furent évoqués, seul pour moi reste le sentiment d'avoir eu le privilège d'être entendu. Résultat des plus utiles, nous avons apprécié et accepté la proposition de notre Syndic, nous rencontrer deux fois par an. Les buts recherchés seront de partager sur les sujets «brûlants», éviter les malentendus et connaître mieux les méandres par lesquels l'Autorité exécutive se doit à terme, de décider. Je récidive donc .....

Après quelques cogitations sur le ... TOUT VA BIEN

Quartier de la Gare, Ilot Sud: Attendons maintenant les mises à l'enquête, nous verrons et analyserons dans le détail, celles de ces réalisations. Un regret, la maison Richard et ses vitraux. Un humoristique et utopique espoir subsiste, voir en page 12.

Les Halles: Cette fois elles ont disparu. Grande nostalgie maintes fois rapportée sur les pages de «T'es de Morges si .....». Ce grand chantier de démolition est maintenant devenu un ouvrage de terrassement. Ce dernier va offrir un visage totalement nouveau à ce secteur de ville qui va bientôt se retrouver au niveau de la place de la Gare, quelques mètres plus bas.

Autre ancien mur anti-bruit: Parcelle Uvavins, rien à faire, ce terrain vague n'est pas une propriété communale et le temps de réaliser une démarche avec l'ensemble des partenaires impliqués, certainement que, de nouveaux immeubles seront érigés à cet endroit.

Parking sous les quais: Eclaircissements municipaux sur les études entreprises. S'assurer de la pérennité des ouvrages et bâtiments sis au Nord de cet éventuel parking. Soucieuse de leur préservation et c'est un motif primordial pour notre Autorité, il nous a été clairement expliqué, que si le moindre doute venait à se profiler tout serait entrepris pour ne pas péjorer Temple et habitations. Même le renoncement en cas de force majeure. A voir, nous gardons notre première opinion avec de surcroit, une pensée interrogative quant aux accès à cet ouvrage.

Secteur Pâquis 16-18: Cette affaire faisant actuellement l'objet d'une procédure, nous n'y revenons pas pour l'instant.

Gestion des feux communaux par le Canton: Pas d'amélioration à l'horizon. Un espoir, que par l'installation de nouvelles signalisations et radars, avec leurs systèmes de gestion nous puissions éventuellement constater un mieux.

Parc des Sports: Ce n'est que le PPA (plan partiel d'affectation), ceci n'affecte pas encore ce qui sera construit après les mises à l'enquête. Cependant, nous regrettons que l'on nous propose de construire en souterrain moins de places que l'on en supprime en surface!

Jean-Pierre Morisetti

POUR CHF 20.-
PAR ANNÉE
VOUS ÊTES MEMBRE
DE L'ASM

POUR CHF 30.-
VOUS ÊTES
LES HEUREUX
DÉTENTEURS DE
6 VERRES-SOUVENIR
DU 30E ANNIVERSAIRE
DE L'ASM

COMMANDES À
L'ADRESSE:
INFO@ASM-MORGES.CH

Un brin de nostalgie

Les derniers occupants de l'immeuble UCAR, aujourd'hui démoli, s'apprêtaient à changer de domicile.

On pleure la disparition des halles CFF.

Cependant, ce n'est pas aujourd'hui que les démolitions ont commencé.

A la gare de Morges, nombreux étaient les magasins et halles de stockage, essentiellement pour les céréales.

Sur de vieux plans de la gare datant des années 1930, figurent encore une halle près du quai militaire, et un magasin construit entre les voies CFF et les voies du BAM.

Notre collègue, Michel Bezençon, possède encore dans ses archives des photos de ce magasin.

AG

Les halles tombées ces jours

La dernière halle qui sera démolie tout prochainement

Chers récipiendaires et lecteurs de notre bulletin

Tout d'abord, nous vous remercions de nous avoir consacré un instant de lecture. Nous nous efforçons lors de chaque parution de vous faire force commentaires, réflexions et dissertations sur les thèmes favoris de l'ASM : constructions et rénovations, événements politiques liés au patrimoine et ou à sa préservation, coups de gueule et félicitations. Ceci n'est pas fait sans avoir eu des contacts et des réflexions de vous tous, Morgiens, amoureux de notre Ville mais aussi de nombreux particuliers qui ne savent plus à qui s'adresser pour poser une question sur notre patrimoine.

Nous sommes donc à votre disposition pour partager, transmettre ou communiquer des remarques et interrogations. Vous avez tout loisir de nous communiquer vos impressions par le biais de notre site dans la rubrique « contact » en y déposant votre message. Nous tenterons de vous donner réponse soit en particulier, ou par le biais d'une **brève** *dans le prochain bulletin si l'intérêt collectif y est associé.*

N'hésitez pas à utiliser cette rubrique, elle est là pour vous.

Pour mémoire, notre Bulletin est diffusé à 400 exemplaires auprès des membres de l'Association et gracieusement offert aux membres de nos Autorités Morgiennes, Conseil et Municipalité. Quand nous disons offert, le Bulletin n'est pas payant, mais pour le réaliser, l'ASM ne dispose que des cotisations de ses membres (CHF 20.– cotisation inchangée depuis 1985) et des dons reçus du bon gré de chacun. Un grand merci à tous de nous permettre de continuer notre mission après 32 ans d'activité.

Jean-Pierre Morisetti

Association pour la sauvegarde de Morges

asm

Case postale 2218 • 1110 Morges • 10.879572 • www.asm-morges.ch • info@asm-morges.ch

Nous avons l'honneur de vous inviter à notre

32e Assemblée Générale Ordinaire

qui se tiendra à la Chapelle de la rue des Charpentiers 11, à Morges,
mardi 23 mai 2017, à 18 heures 30

Ordre du jour :

1. **Liste des présences, bienvenue et ouverture de la séance**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Approbation du procès-verbal de l'AG du 19 mai 2016**
4. **Rapport du Président**
5. **Rapport du Caissier**
6. **Rapport des Vérificateurs et adoption des comptes**
7. **Budget et cotisations 2017**
8. **Élection des membres de la commission de vérification des comptes**
9. **Élection statutaire du Comité**
10. **Élection du Président**
11. **Mutations au sein des membres**
12. **Divers et propositions individuelles : A faire par écrit/mail à l'adresse info@asm-morges.ch avant le 19 mai 2017.**

Pour clore cette manifestation par un moment convivial, le verre de l'amitié sera servi aux participants.

Morges et ses vitrines

Si dans notre bulletin de décembre dernier, nous avons été élogieux à l'égard de l'immeuble réalisé à l'angle des rues du Collège et de Couvaloup, nous apprécions, par contre, moins certaines vitrines du même bâtiment, vitrines dont le verre a été traité pour lui ôter toute transparence.

Les vitrines aveugles sont un sujet récurrent en ville de Morges, un sujet que l'ASM a déjà soulevé dans ses bulletins de juin 2002 et d'avril 2007.

Dans la même rue de Couvaloup, on trouve deux vitrines qui par contre mériteraient, elles, d'être aveugles. Est-ce la meilleure façon d'attirer le chaland? Nous vous laissons en juger.

AG

Mises à l'enquête

En décembre dernier, nous avons fait opposition à la réalisation d'un immeuble à la rue des Pâquis 16. Elle impliquait la démolition d'un petit bâtiment et masquait presque en totalité la maison sise au numéro 18, maison dotée de la note 4 au NRA.

Depuis le début de cette année, les mises à l'enquête ont concerné essentiellement des changements d'affectation ou des restaurations d'immeubles.

C'est le cas notamment de la maison sise à la Grand-Rue 55, que nous avons déjà quelquefois citée dans notre bulletin.

Il était temps, car l'état de ses façades devenait dangereux pour le piéton.

Rue des Charpentiers no 30

En début d'année 2015, un projet avait été mis à l'enquête, dans le même temps que l'extension de la Diligence. Cette extension, à laquelle nous avions fait opposition, n'avait pas reçu le permis de construire.

Aujourd'hui, les propriétaires mettent à l'enquête l'implantation d'un bâtiment qui déroge au règlement communal actuel par le nombre de niveaux.

Place du Port 1

La Commune met à l'enquête le réaménagement de l'entrée et des locaux de Morges Région Tourisme dans le bâtiment de l'Ancienne Douane. Espérons que l'aménagement de l'espace extérieur, une terrasse de 60 m^2, respectera le caractère de ce vénérable bâtiment chargé d'histoire.

AG

PRIX DU MERITE 2017

Tous les 2 ans, l'ASM attribue son Prix du mérite à un bureau d'architecte qui a réalisé un projet récent à Morges. Il ne s'agit pas d'un réel concours architectural, mais plutôt d'un coup de cœur manifesté par les personnes qui veulent bien répondre.au questionnaire ci-dessous. (Membres de l'ASM ou autres intéressés)

Faites votre choix parmi les 20 objets suivants et renvoyez le coupon-réponse (dernière page de ce fascicule) ou répondez sur notre site internet : www.asm-morges.ch.

Vous pouvez retrouver le même questionnaire sur notre site internet.

Procédure pour l'attribution du prix :

- Chaque participant au vote dispose au maximum de 3 voix. Il peut donc voter pour une, deux ou trois des réalisations présentées dans ce bulletin.
- Chacune des trois voix a le même poids.
- Votre comité dépouillera les bulletins.
- Le **Prix du Mérite ASM 2017** sera attribué à la réalisation architecturale ayant obtenu le plus de voix, lors de l'Assemblée générale de l'ASM du 23 mai 2017.

1.

EMS et appartements protégés
Av. de Chanel
Menthonnex EO, Architectes & Arthys, Lausanne

2.

Bâtiment de 3 logements, garage semi-enterré
Ch. du Banc-Vert 10
Antonio Gomez, architecte, Villars-Ste-Croix

3.

4 villas de 2 appartements
Ch. de Joulens 6
Bertrand Counson, architectes, Nyon

4.

Extension de l'hôpital
Ch. du Crêt 2
Philippe André, Ensemble Architecture

PRIX DU MERITE 2017

5.

Immeuble en PPE de 7 appartements
Av. de Marcelin 21
David Pecoraro, architecte, Lausanne

6.

Surélévation et assainissement des bâtiments
Rue St-Louis 1 & 3
A. Candelas, Arck Architecture Sàrl, Le Mont-sur-lausanne

7.

Villa jumelle
Ch. René Morax 9
Glatz & Delachaux, architectes, Nyon

8.

2 immeubles de logements d'utilité publique
Av. Ignace-Paderewski 34-36
Jean-Baptiste Ferrari Architectes, Lausanne

9.

Immeuble de 14 appartements et bureaux
Av. des Pâquis 1
Atelier PAT Architectes SA, Clarmont

10.

Immeubles d'appartements
Av. des Pâquis 34
Dambach & Dubreuil SA, Lonay

PRIX DU MERITE 2017

11.

Agrandissement de la villa
Av. des Reneveyres 24
Espacité Sàrl, architectes, Morges

12.

Immeuble de 16 appartements
Rue des Vignerons 15
Fehlmann Architectes SA, Morges

13.

Bâtiment de 3 appartements
Av. Aloïs-Hugonnet 10
Gérard Chevalier SA, Morges

14.

Immeuble de 17 appartements
Av. Jules-Muret 9
Espacité Sàrl, architectes, Morges

15.

Villa avec piscine
Ch. Claude-Anet 18
Archego Sàrl, Oron-la-Ville

16.

Bâtiment de 6 appartements
Av. de Marcelin 3
Adal Architecture SA, Morges

PRIX DU MERITE 2017

17.

Bâtiment d'appartements et locaux commerciaux
Rue de Couvaloup 3 et du Collège 3
Israël Dominguez, architecte, Aubonne

18.

Bâtiment de 5 appartements et commerce
Rue Louis-de-Savoie 60
Israël Dominguez, architecte, Aubonne

19.

Rénovation des façades et transf. intérieures
Rue du Collège 2
Alexandra Sennwald, architecte, Lussy

20.

Trois bâtiments de 2 appartements
Av. de Marcelin 48
Jean-François Segatori SA, Morges

Bulletin réponse

J'attribue mes trois voix aux réalisations suivantes :

- première voix : réalisation no ☐
- deuxième voix : réalisation no ☐
- troisième voix : réalisation no ☐

Si une construction vous a particulièrement déplu ☐

A retourner jusqu'au 12 mai 2017 à :

ASM
Case 218
1110 Morges

ou votez jusqu'à la même date sur notre site :

http://asm-morges.ch

Une nouveauté dans l'information communale, un nouveau site, *morgesavenir.ch* apporte des réponses aux interrogations des Morgiens, mais également à toutes les personnes du bassin de population qui se rendent ponctuellement à Morges.

Il permet d'offrir une vision sur les projets municipaux, sur les intentions politiques et urbanistiques ainsi que sur les actualités qui font notre quotidien, en joies mais aussi en désagréments. Car il est bon de pouvoir anticiper en toute connaissance de cause lorsque des axes de première importance, stratégiques, régionalement parlant, sont ou seront modifiés.

De sa période de jeunesse le site doit encore trouver son rythme de croisière. Des fois difficile à comprendre sur certaines pages, par exemple le renvoi au pilier public de *morges.ch* en lieu d'un lien direct, mais c'est de la cosmétique qui nous viendra certainement prochainement.

• • •

L'ASM tient à féliciter notre Municipalité pour la mise en œuvre de ce nouvel outil et la remercie pour toutes les futures contributions qu'elle apportera sur ce support destiné au confort des usagers et à l'information de tous les Morgiens.

Jean-Pierre Morisetti

23.01.2017
MORGES GARE-SUD

P+RAIL : TRAVAUX DÈS FÉVRIER 2017

Plus d'infos

21.11.2016

AUTRES INFO-TRAVAUX AU PILIER PUBLIC

Plus d'infos

P+Rail : travaux dès février 2017 ... plus d'info

31.10.2016 - Requalification de l'avenue de Marcelin

Dès le 31.10.2016, circulation uniquement en montée à l'av. J.-J. Cart ... plus d'info

12.10.2016 - Requalification de l'avenue de Marcelin

Travaux de réfection sur l'avenue de Marcelin et l'avenue Jean-Jacques-Cart ... plus d'info

Pour mieux connaître l'ASM, pour vous informer, pour devenir membre, consultez notre site:

www.asm-morges.ch

Quizz - Réponse:

A • Impasse de l'Hôtel de Ville.

B • Chemin de la Grosse-Pierre hiver 2011-2012. L'indice de date est la fouille, dont l'ASM avait signalé, sur son site, en avril 2012, que le revêtement bitumineux n'avait pas été terminé. Chapeau, dans les 10 jours après notre parution, le responsable d'intervention de l'entreprise concernée qui est aussi un lecteur de notre bulletin a fait corriger ce défaut.

Des nouvelles du PPA Parc des Sports

Le Plan Partiel d'Affectation Parc des Sports jette les bases, entre autres, d'un futur centre aquatique, d'un parking souterrain (moins de places que l'actuel parking en surface) et demande la suppression du camping ainsi que le déplacement du biotope. Quelques autres joyeusetés compléteront l'ensemble. Le dossier est en cours d'examen au sein d'une commission et sera vraisemblablement proposé au vote du Conseil Communal avant la pause estivale.

L'ASM s'oppose clairement à ce PPA du fait des atteintes paysagères engendrées par la hauteur des bâtiments projetés composant le centre aquatique. Nous nous opposons de même à la suppression du camping et le parking souterrain ne rencontre pas non plus notre unanimité. L'ASM – quoiqu'il ne s'agisse pas de notre souci premier – nourrit aussi quelques craintes quant au financement (privé-public) du futur centre.

Ce plan d'affection couvrant un territoire allant des rives de la Morges jusqu'au port du Petit-Bois n'est pas inintéressant en soi. La Municipalité ne s'est pas lancée par hasard dans un remaniement aussi vaste. Elle a certainement en tête une réalisation comparable à la plage du Lido Locarno. Il est à relever que, à Locarno, ladite plage ne jouxte pas un château médiéval ni un parc paysagé classé. L'ASM attend l'issue des débats au Conseil Communal avant de vous détailler sa position sur un dossier dont on n'a pas fini d'entendre parler.

Frédéric Vallotton

Lido Locarno

Quizz

A • Où a été prise cette photo ?

B • Où et quant a été prise cette photo ?

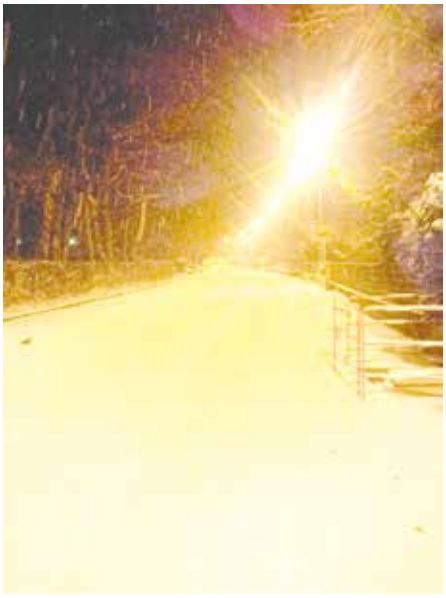

La Maison Richard fait de la résistance

La maison Richard, défendue par votre ASM et toutefois promise à la démolition, fait de la résistance et un retour discret dans le projet futuro-pharaonique de l'Îlot Sud. Observez avec attention l'infographie disponible sur **morgesavenir.ch**, le panneau offrant une vue depuis le haut de l'avenue de la Gare. Au premier plan, la nouvelle place, la tour Est, la tour Ouest, son aile et, juste après, notre chère maison Richard, son pignon façon toit bernois, son aimable silhouette en parfaite adéquation avec le projet primé. Voici un argument de poids en faveur de sa préservation ! Regardez comme elle se fond si bien dans cet ensemble, comme elle l'assoit dans le continuum de la ville et évite toute rupture intempestive avec le tissu urbain antérieur. Les infographistes ont tout de suite saisi l'importance de ce bâtiment, sa qualité, sa nécessité dans l'équilibre de l'Îlot Sud. La maison Richard n'est pas encore abattue. Affaire à suivre.

Frédéric Vallotton

Architecture versus subjectivité, premier billet d'une nouvelle rubrique

Tous les goûts sont dans la nature dit-on, l'ASM est consciente qu'il existe des formes multiples du beau, aussi bien dans les édifices anciens que récents. On nous accuse souvent d'être des passéistes, accrochés à l'idée que « avant c'était mieux ». Oui, mais non, chaque époque a ses échecs, ses maladresses, ses ratages en matière d'architecture et d'urbanisme. Toutefois, contrairement à ce que claironne la « sagesse populaire » qui, en l'occurrence, n'a de sage que le nom, il existe des critères objectifs de beauté ! Je ne vais pas revenir sur cette expérience faite avec des enfants à qui l'on présente des photos de visages, et les enfants de classer les portraits en fonction de leur beauté ; chacun a quasi fait le même classement. Il existe donc des critères fixes que nous pouvons selon la situation tout de même modaliser.

Notre notion de beauté en matière de constructions repose sur la symétrie, les proportions et l'intégration. Il est rare que votre ASM soit confrontée à des bâtiments VRAIMENT atroces. Il y a toujours quelque chose à sauver. Nous nous battons avant tout pour maintenir la qualité du bâti, l'homogénéité d'un îlot, le respect de ce qui a été érigé il y a un, deux … cinq siècles. Notre patrimoine, nos monuments ne sont pas que des bibelots posés ça et là pour faire joli. Aux trois critères précédemment évoqués, il faut encore ajouter la qualité historique de la construction. Par exemple, le Grenier bernois est typiquement un édifice qui a survécu du

fait de son caractère historique ! La plus belle chose que possède ce grenier que le temps n'a pas épargné : sa charpente et sa volumétrie. On aurait pu imaginer une préservation de ces deux éléments, à savoir reconstruire un bâtiment neuf, de la même taille, sous la charpente ancienne. C'est presque ce qui a été fait lors de l'aménagement de la bibliothèque. Lors de cette reconversion, on a perdu les délicates arches du rez-de-chaussée, dommage.

Autre exemple, afin de poser les bases de cette chronique que vous retrouverez régulièrement dans notre Bulletin, le Bâtiment Administratif Cantonal, place Saint-Louis ! Construction audacieuse, intéressante, adroite, marquée, une réussite ? Un ratage ! L'effet dissymétrique recherché est soit intéressant, voulu, les proportions sont bonnes mais l'intégration est détestable ; ce bâtiment étouffe la maison Seigneux, la dégrade irrémédiablement dans son site car on n'imagine même pas une démolition dans les trente ans à venir. Gardons le cas du BAC comme exemple absolu de ce qu'il ne faut pas faire, que cet échec nous aiguillonne dans nos futurs combats.

Passons à présent à l'étude d'un cas précis, une construction emblématique de Morges : la tour du Moulin. Au-delà du débat stérile genre « tous les goûts gnagnagna », votre ASM s'est battue pour la susmentionnée construction lors de sa réfection. Nous avons sauvé ses mosaïques ainsi que les espaces communs du rez-de-chaussée. L'ASM a défendu ce bâtiment non pas par lubie mais en raison des qualités objectives de notre mini gratte-ciel post-lecorbusien. Si nous revenons aux critères précédemment énoncés, la tour du Moulin présente des façades et un plan symétriques ainsi que des proportions agréables. Son intégration eût pu paraître discutable si l'autoroute ne balafrait pas la ville. Le viaduc de béton massif de l'A1 marque profondément le paysage à l'horizontale, son flux est inexorable et seul un geste architectural vertical fort pouvait dompter cette tare. 55 mètres surgissant parmi le bouillonnement des frondaisons alentour, la façade sud comme une

page lignée, les façades est et ouest garnies de leur célèbres mosaïques non-figuratives et la façade nord un peu moins adroite, cela est certainement dû aux coloris employés, un effet de rayures épaisses en gris et mauve-rose. La tour du Moulin jouit du dégagement nécessaire afin de ne pas engoncer sa haute stature, elle prouve que la ville existe au-delà et en dépit de l'autoroute. L'intérêt historique de cette réalisation, notre quatrième critère, est en constant développement. Encore 20 ans et cette tour sera parfaitement intouchable, et dans sa forme, et dans son site. Il me faut introduire un dernier critère, celui de la qualité des matériaux employés et de la réalisation. La tour du Moulin le remplit en bonne partie. Pas de pierre de taille, pas de granit à gogo, de marbre en cascade, pas de ferronnerie d'art mais ces fameuses mosaïques géantes, réalisées à l'aide de plusieurs centaines de carreaux de faïence posés un à un qui, je vous l'accorde, étaient en passe de se desceller. La récente restauration a réglé le problème.

En résumé, l'ASM se fait l'avocate de toute construction morgienne relevante répondant aux critères esthétiques de symétrie (ou dissymétrie ludique/recherchée), de proportions, d'intégration et aux critères complémentaires de valeur historique et de qualité de la réalisation. Dans notre prochain Bulletin, nous vous proposerons une analyse de la rue des Charpentiers, l'une des rues les plus remodelées du bourg historique de la ville de Morges.

Frédéric Vallotton

L'autoroute en 1960

Vue aérienne de Morges en 1925

Le débarcadère en 1920

Service postal en 1914

Quartier de la Gare en 1900

L'autoroute en 1969

Le port et la douane en 1910

Chantier de la COOP en 1984

Sortie des membres à la Chaux-de-Fonds

L'année dernière, l'ASM avait organisé une sortie dans le Pays-d'Enhaut, à la découverte du découpage.

Aujourd'hui, la prochaine disparition des vitraux de Pierre Chiara à la rue du Sablon 14 nous incite à vous emmener dans les montagnes neuchâteloises, à la Chaux-de-Fonds. Cette ville a la chance de posséder encore de nombreux exemples de vitraux "Art Nouveau".

Programme prévu:

- *Date:* 19 août 2014;
- *Transport:* Voyage en train Morges ➛ La Chaux-de-Fonds;
- *Visites - matin:* Le Musée de l'Horlogerie, des architectes Zoelly et Haefeli:
- *Visites - après-midi:* Visite guidée de l'"Art Nouveau" en ville;
- *Prix sans repas:* 25.-, 55.- ou 85.- selon type d'abonnement CFF;
- *Repas:* Libre dans les environs des musées.

Si cette proposition vous intéresse, nous vous prions de nous le faire savoir par poste à l'adresse qui suit:

ASM – Case postale 2218 – 1110 Morges 2
ou par internet: info@asm-morges.ch, en précisant le nombre de personnes et le type d'abonnement CFF (Swisspass).

Merci d'avance!

L'école et le jardin

L'an dernier, la Commune, avec le soutien d'Eco-jardins, lançait l'opération *« Coup d'Pousse »*. Il s'agissait de sensibiliser les enfants à la biodiversité, en introduisant notamment le jardinage dans les préaux. Cinq écoles et leurs enseignants avaient répondu positivement et s'étaient lancées courageusement dans cette nouvelle activité.

Une année a passé et nous avons découvert avec plaisir qu'au collège de Chanel, les travaux de jardinage avaient repris ce printemps, de nouveaux bacs ont même été ajoutés. Nous n'avons pas fait le tour des autres établissements, mais ils sont certainement aussi à l'œuvre...

AG

Les fontaines de Morges • 2

La fontaine du cygne

Le cygne devant l'ancienne douane est-il fâché ou en parade nuptiale ? Optons plutôt pour la proposition printanière et rappelons le parcours de ce projet.

Pour meubler le pignon de l'ancienne douane (fraîchement transformée 1955-1957) la municipalité demande à l'entreprise Morisetti de creuser et bétonner un bassin dont le muret hors terre est plaqué de grès par Büchli, le marbrier. Puis, pour meubler cette vasque, Milo Martin est sollicité ; il propose les jeux d'eau, sculpture que nous avons décrite dans le dernier Bulletin.

Mais les autorités se rendent compte que le bassin et le jardinet sont trop étriqués pour ce projet. Ils décident, avec raison, de réduire la taille de l'ornementation et de placer les jeux d'eau ailleurs.

La municipalité se tourne vers Jean-Lucien Vuilleumier (1899-1990 natif de Morges et décédé à Genève).

Vuilleumier propose un bouquetin. La municipalité refuse cet animal trop alpin pour les quais et souhaite une nouvelle proposition. En janvier 1965, l'artiste suggère un cygne ; le projet est accepté et en août, le syndic prend des photos de l'animal en voie d'achèvement.

Son emplacement est préféré devant l'Ancienne Douane plutôt qu'à l'entrée du parc de l'Indépendance.

A peine installé, remis de ses émotions, le cygne subit encore, dans la nuit du 7 au 8 avril 1967, l'outrage d'être barbouillé de jaune.

Depuis, il pose tranquille sur son piédestal en constatant que sa santé s'effrite doucement car un corps de grès tendre n'est pas immortel.

Philippe Schmidt